

Vu pour être arrêté à la délibération du Conseil métropolitain en date du 20 décembre 2018

Le Président,
 Pour le Président, le 1^{er} vice-Président,
 Pierre FROBETICH



Flavignerot



ZONES

- U
- AU
- A
- Ap
- N
- Np

- Sites de projet économiques et métropolitains
- Sites de projet
- Emplacements réservés
- Chemins à conserver
- Marges de recul
- Secteurs de desserte par le tramway et les gares

PATRIMOINE D'INTÉRÊT LOCAL

- Éléments et édifices remarquables
- Ensembles urbains

PAYSAGE ET NATURE

- Espaces d'intérêt paysager et écologique
- Espaces boisés classés
- Terrains cultivés en zone urbaine
- Continuités de nature
- Continuités de nature à créer
- Arbres isolés
- Cours d'eau
- Plans d'eau

Emplacements réservés

N°	Objet de la réservation	Bénéficiaire
1	Aménagement d'un espace public	Commune

